



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 46

PREMIÈRE SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* STRUTHERS propose la première lecture du projet de loi 39 — *Loi d'exécution du budget de 2012 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2012* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture d'une pétition :

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé veille prioritairement à ce que de nouveaux foyers de soins personnels et de nouvelles places de soins longue durée soient disponibles dans la ville de Steinbach. (M. Friesen, A. Janz, N. Riega et autres)

Pendant la période des questions orales, le président intervient et déclare que le terme « mendacity » utilisé par le premier ministre est non parlementaire.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. FRIESEN, M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que MM. SARAN, WISHART et GERRARD font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* OSWALD voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (accroissement de la responsabilité financière et de la participation communautaire)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Improved Fiscal Responsibility and Community Involvement)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M^{me} TAILLIEU pour la reprise du débat.

M^{me} DRIEDGER ainsi que MM. HELWER, EWASKO et CULLEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la ministre ALLAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 21 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (code de conduite à l'intention des commissaires d'écoles)/The Public Schools Amendment Act (Code of Conduct for School Trustees)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. CULLEN pour la reprise du débat.

MM. FRIESEN, EWASKO et SCHULER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

Pendant le débat, le le président intervient et met le député de St. Paul en garde quant à l'utilisation des termes « not tell the truth ».

M^{me} la ministre IRVIN-ROSS propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 7 — *Loi sur la revalorisation des collectivités/The Community Renewal Act*.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

Il s'élève un débat.

M^{me} la ministre IRVIN-ROSS et M^{me} ROWAT interviennent. M. WISHART exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} la ministre IRVIN-ROSS dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 7.

(Document parlementaire n^o 62)

Mercredi 6 juin 2012

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Daryl REID